

# L'Assemblée pour une "nouvelle croissance" fondée sur la recherche et l'intelligence

## ÊTRE AU RENDEZ-VOUS DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Ainsi que l'a rappelé la rapporteure pour avis Michèle Tabarot, la révolution numérique a engendré une "société de plus en plus ouverte, où la communication doit être un acte sûr, accessible et fréquent". Autant dire l'importance du projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique, très largement amendé par l'Assemblée avant son adoption le 6 mai. **La loi du 21 juin 2004, dont les députés ont apprécié qu'elle s'inscrive dans une politique visant à ériger l'économie numérique en facteur majeur de la compétitivité**

**nationale, s'articule autour de cinq grands thèmes** : le cadre juridique dans lequel s'exerce la liberté de communication en ligne, le commerce électronique et la publicité, la sécurité informatique, le régime des systèmes satellitaires, l'accès au haut débit dans des zones jusque là mal desservies. La commission des affaires économiques, à l'initiative du rapporteur Jean Dionis du Séjour, a notamment remanié la rédaction initiale de l'article de la loi définissant le commerce électronique et a précisé le champ de la responsabilité des commerçants en ligne.



### Vers un "CEA des nouvelles technologies" ?

Document

Dans son rapport du 9 juin sur la stratégie de sécurité économique nationale, Bernard Carayon a proposé la création, sur le modèle du CEA, d'un Commissariat aux technologies de l'information, de la communication et de la sécurité qui permette à notre pays de relever victorieusement les nouveaux défis de la compétition économique et stratégique internationale.



▲ Alfred Trassy-Paillogues, rapporteur du projet de loi relatif aux communications électroniques, et Jean-Marc Nudant, membre de la commission des affaires économiques



▲ Michèle Tabarot, rapporteure pour avis sur le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique et Franck Gilard, membre de la commission des affaires économiques

## L'ASSEMBLÉE MOBILISÉE POUR UNE CROISSANCE PLUS FORTE ET PLUS DURABLE

### UNE LOI POUR TIRER LE MEILLEUR PROFIT DE LA CONVERGENCE TÉLÉCOM-AUDIOVISUEL

Avec la loi du 9 juillet 2004 relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, il s'est agi, pour les députés, de transposer en droit interne le "paquet télécoms", et d'élaborer un "paquet audiovisuel" très complet. Conscients d'entrer, selon les mots du rapporteur Alfred Trassy-Paillogues, "dans une nouvelle phase de régulation, plus souple, mieux ajustée à la réalité de la situation technologique, et à l'état de la concurrence", les députés, tout en respectant les objectifs du texte

initial - **assurer la convergence des télécommunications et de l'audiovisuel, rénover le cadre de régulation du CSA et de l'ART** -, ont sensiblement amélioré le texte initial, notamment par deux amendements, le premier permettant aux commissions permanentes de l'Assemblée de suivre de façon plus étroite l'action de l'Autorité de régulation des télécommunications à travers des auditions et le second renforçant le pouvoir d'information du CSA vis-à-vis des chaînes de télévision transmises par satellite.



▲ Jean-Yves Le Déaut, vice-président, et Joël de Rosnay, membre du conseil scientifique, lors du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'OPECST

### RECHERCHE : LES MOYENS DE RETROUVER LA CONFIANCE

Afin de préparer son rapport sur l'exécution des crédits de la recherche déposé le 23 juillet, Christian Cabal s'est notamment rendu au ministère du Budget pour effectuer un contrôle sur pièces et sur place. Son travail, dont la clarté a été saluée par le Président Pierre Méhaignerie, **a permis de pointer les deux problèmes principaux de notre système de recherche : celui de son organisation, que la future loi**

**d'orientation et de programmation devra faire évoluer ; celui de la sécurité budgétaire des laboratoires dans le temps, qui doit être garantie**, tant il est vrai que "les gels de budget peuvent être néfastes à la conduite des recherches et brisent la confiance des chercheurs envers les pouvoirs publics". Un second rapport, rendu le 27 octobre, de Daniel Garrigue sur l'organisation de la recherche en Europe, a permis d'éclairer,

par une comparaison des systèmes allemand, anglais, américain et français, les voies d'un renouveau de la recherche tant dans notre pays qu'à l'échelle continentale. Enfin, le 21 décembre, Jean-Pierre Door a présenté, dans son rapport sur la recherche publique et privée en France face au défi international, une série de propositions susceptibles de rendre à notre recherche toute sa place "à la pointe du progrès scientifique".

### OPECST : UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

En 2004, l'OPECST, qui fêtait son vingtième anniversaire, a accompli un travail approfondi de clarification en publiant successivement quatre rapports sur des problématiques liées à la santé, qu'il s'agisse de l'utilisation des télécommunications à haut débit dans le système de soins, du progrès des nanosciences, de la sûreté des aliments ou des modes d'appropriation du vivant à l'heure de la marchandisation des biotechnologies.

N O O C M

## POINTS FORTS

- > Diffusion du haut débit sur tout le territoire.
- > Renforcement de la collaboration avec l'ART.
- > Relance de la recherche au service de la compétitivité.